



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 octobre 2018
Français
Original : anglais

Pouvoirs des représentants suppléants de la Côte d'Ivoire au Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 26 octobre 2018 indiquant que M. Check Ibrahim Bakayoko et M. Isaac Bile-Hamilton ont été nommés représentants suppléants de la Côte d'Ivoire au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

